

*Questions orales***LES AFFAIRES URBAINES****LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR L'USINE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS**

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que la construction de l'usine régionale de l'Outaouais pour le traitement des eaux usées doit débiter le 1<sup>er</sup> juin prochain, le ministre peut-il donner son assurance à la Chambre que toutes les précautions et les mesures nécessaires ont été prises pour veiller à ce que tous les virus dangereux et différents produits chimiques contenus dans les eaux usées soient éliminés par l'usine?

**L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question.

**M. Yewchuk:** Monsieur l'Orateur, étant donné que des experts dans le domaine du traitement des eaux usées ont déclaré que cette usine ne remplira pas ses fonctions et qu'elle est déjà démodée sur le plan technologique avant même d'entrer en service, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à réétudier la possibilité de repenser ce projet? Sinon, quel intérêt y a-t-il à construire une usine qui ne remplira pas sa tâche et qui est dépassée avant même d'avoir été construite?

**M. Ouellet:** Oui, monsieur l'Orateur. Je vais étudier cette affaire.

\* \* \*

**LES COALITIONS****LES FAITS CONCERNANT LE CARTEL DE L'URANIUM**

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et porte sur ce déplorable incident relatif au cartel de l'uranium. Le 5 août 1977, voici ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre:

Nous présenterons tous les faits au Parlement afin qu'il puisse débattre la question en toute connaissance de cause.

Le premier ministre serait-il prêt à dire à présent à la Chambre quand il se propose de nous présenter les faits concernant le cartel de l'uranium, étant donné que la motion demandant la production de certains documents sur la question a été étouffée hier soir par son propre ministre de l'Énergie et des Ressources?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si le député avait l'obligeance de m'envoyer copie du contexte dans lequel j'ai fait cette déclaration, peut-être pourrais-je alors l'éclairer. D'après mes souvenirs, la Chambre débattait alors de la politique même du gouvernement et contestait alors qu'elle avait effectivement aidé l'industrie de l'uranium, qu'elle avait permis de protéger des emplois au Canada et qu'elle témoignait d'une profondeur de vue qui permettrait à l'industrie canadienne de l'uranium de s'assurer une position solide.

**M. Clark:** En violation de la loi.

**M. Trudeau:** J'ai toujours dit que nous étions disposés à débattre cette politique. Je crois qu'il y a plusieurs jours réservés à l'opposition qui restent avant la fin juin. Pourquoi l'opposition ne consacre-t-elle pas un jour à contester notre politique de l'uranium?

[M. Lessard.]

**M. Clark:** Déposez les documents.

**M. Trudeau:** Nous déposerons alors tous les faits et toutes les réponses à la Chambre.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que le ministère de la Justice des États-Unis, à la suite d'une enquête de dix-huit mois d'un jury d'accusation, a accusé certains cadres de la Gulf Oil Corporation d'avoir participé à un cartel illégal, le premier ministre pourrait-il informer la Chambre si le gouvernement est entré en rapport d'une manière ou d'une autre avec la Maison blanche, le secrétariat d'État ou le ministère de la Justice américains au sujet des conclusions du jury d'accusation, et s'il a demandé au gouvernement américain, de gouvernement à gouvernement, qu'il n'y ait pas de poursuites entamées contre les sociétés canadiennes et notamment les sociétés de la Couronne, comme suite aux délibérations du jury d'accusation?

● (1152)

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le député a demandé si nous avions communiqué avec un organisme ou un ministère du gouvernement américain. Nous l'avons fait évidemment et nous avons été fort contents d'apprendre qu'il n'y aura aucune condamnation, accusation ou sanction contre une société canadienne.

**M. Clark:** Quelle a été la nature de cette communication?

**M. Trudeau:** Si le chef de l'opposition veut poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je crois que vous devriez lui donner la parole.

**M. l'Orateur:** Le député de York-Simcoe a la parole.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je vais aider encore une fois le premier ministre. Pourrait-il expliquer, pour la gouverne de la Chambre, quelle était la nature des communications que le gouvernement a eues et, plus précisément, pourquoi a-t-on demandé qu'aucune mesure ne soit prise à l'endroit des compagnies canadiennes?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons fait aucune demande précise de ce genre. Nous avons signifié que nous verrions d'un très mauvais œil toute interprétation de la loi américaine qui permettrait de l'appliquer au Canada et nous nous sommes opposés à ce qu'on applique des lois américaines à l'extérieur des États-Unis.

**M. Clark:** Au même titre que vous vous opposez à l'application de la loi canadienne.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition cherche encore à intervenir. Je voudrais bien que vous lui donniez la parole car il est presque midi.

**Une voix:** Il reste encore deux minutes.

\* \* \*

**LES ÉLECTIONS****L'INCLUSION DES DÉPENSES DÉJÀ EFFECTUÉES DANS LE CALCUL DES DÉPENSES ÉLECTORALES POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES**

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, maintenant que le chef du gouvernement nous a indiqué à quel point il respecte la loi, peut-être pourrais-je poser une question à son compagnon de pupitre, le président du Conseil privé. En